



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
SOMBREFFE
5140

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION

Art.L1122-13 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. (Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3).

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des Bourgmestres et échevins de faire usage de cette faculté.

Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires à l'ordre du jour aux membres du conseil.

Art L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du précédent article.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art.L1122-25 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art.L1122-27 - Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominal exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin

secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

Art.L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL

Sombreffe, le 31 octobre 2019

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **jeudi 14 novembre 2019 à 20h00** à l'Administration communale de Sombreffe.

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers - information
3. Arrêtés de police et ordonnances : Communication
4. Affaires Générales: U.V.C.W. - Désignation d'un représentant à la "Commission Environnement" pour la législature 2018-2024
5. Affaires générales : Cité des Couteliers - Démission d'un représentant au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale
6. Affaires générales : Cité des Couteliers - Conseil d'Administration et Assemblée Générale- Désignation d'un nouveau représentant
7. Affaires Générale - Personnel : Statut administratif : Exercice de fonction accessoire - Modification
8. Affaires Générale - Personnel : Règlement de travail ; Parking réservé au public - Modification
9. Affaires Générales - Personnel : Règlement de travail - annexe 2 - Mise à jour des coordonnées
10. Règlement général de police administrative - Chapitre 8 : Des infractions mixtes - Modification
11. Développement rural : Marché de service - Désignation d'un auteur de projet en vue de l'élaboration d'un Programme communal de Développement Rural (PCDR) - Conditions, montant estimé, mode de passation, Cahier spécial des charges
12. Cadre de Vie / Cimetière : Règlement communal sur les cimetières - Modification
13. Cohésion sociale : Commission communale de l'Accueil - Ajout d'un opérateur au programme CLE
14. Cadre de vie : Charte éclairage public ORES Assets - Approbation
15. Cadre de Vie : Remise sous profil d'un carrefour à la rue Scourmont à Sombreffe - Marché de travaux : Cahier spécial des Charges
16. Cadre de Vie : Induration de l'allée centrale du cimetière 3 de Ligny - Marché de travaux : Cahier spécial des Charges
17. Cadre de Vie : Hall Technique au ZI de Boignée : Nettoyage du site - Marché de travaux : Cahier spécial des Charges
18. Cadre de Vie : Maison de village de Boignée - Marché pour compte : Cahier spécial des Charges
19. Cohésion sociale : Règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel - intégration du terrain de foot de Sombreffe et du terrain situé à l'arrière du complexe sportif - Modification
20. Cohésion sociale : Règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel - Intégration de la caution
21. Cohésion sociale : Règlement d'administration relatif à la location du

- chapiteau communal - Intégration de la caution - Modification
22. Affaires Générales: Règlement redevance relatif à l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et y assimilés (utilisation de sacs communaux - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 23. Affaires Générales: Règlement redevance sur les brocantes - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 24. Affaires Générales: Règlement redevance sur l'occupation de la voie publique à l'occasion d'activités ambulantes - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 25. Affaires Générales: Règlement redevance sur les célébrations de mariage en dehors des heures normales d'ouverture de l'Administration communale - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 26. Affaires Générales: Règlement – redevance sur les concessions dans les cimetières communaux, l'ouverture des caveaux et pour la remise en état de la végétation des allées et entre-tombes des cimetières végétalisés – pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 27. Affaires Générales: Règlement redevance sur l'occupation du domaine public à l'occasion des marchés publics - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 28. Affaires Générales: Règlement redevance sur la délivrance de documents et renseignements administratifs ainsi que pour diverses prestations administratives spéciales - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 29. Affaires Générales: Règlement redevance pour la mise à disposition du chapiteau - Exercice 2020
 30. Affaires Générales: Règlement redevance relatif à la vente et la mise à disposition de conteneurs et accessoires pour déchets ménagers et y assimilés- pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 31. Affaires Générales: Règlement redevance pour l'enlèvement de versages sauvages - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 32. Affaires Générales: Règlement redevance pour la réparation du domaine public - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 33. Affaires Générales: Règlement redevance sur le changement de prénom(s) - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 34. Affaires Générales: Règlement redevance sur l'enlèvement et la conservation des biens mis sur la voie publique en exécution de jugements d'expulsion, non retirés par leur propriétaire - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 35. Affaires Générales: Règlement redevance sur les opérations d'exhumations de confort - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 36. Affaires Générales: Règlement redevance sur l'enlèvement et la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police - pour les exercices 2020 à 2025 inclus
 37. Recette : Arrêt des comptes annuels de l'exercice 2018
 38. Finances : Modification budgétaire N°2 de l'exercice 2019 - Approbation
 39. Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)

Huis Clos

40. Affaires générales - Personnel : Désignation de personnel non statutaire - Communication
41. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de religion catholique du 01-10-19 au 30-06-20 - 5P - Emploi vacant - Ratification
42. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de religion catholique du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 2P - Emploi vacant -Ratification
43. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB :

- désignation d'un Maître spécial de citoyenneté du 01/10/19 au 30/06/2020 - 1P - Emploi vacant - Ratification
44. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de néerlandais du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 4P - Ratification
 45. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01/10/2019 au 31/12/2019 - 1P - remplacement - Ratification
 46. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de néerlandais du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 2P - Ratification
 47. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 2P - remplacement dans le cadre du crédit-formation EPC - Ratification
 48. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un Maître de psychomotricité du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 3P - emploi vacant - Ratification
 49. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 11P - remplacement - Ratification
 50. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01/10/2019 au 31/12/2019 - 2P - remplacement - Ratification
 51. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 11P - Emploi vacant - Ratification
 52. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 24P - Emploi vacant - Ratification
 53. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial d'anglais du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 4P - Ratification
 54. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01/10/2019 au 31/12/2019 - 24P - remplacement - Ratification
 55. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 24P - remplacement - Ratification
 56. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 2P - Ratification
 57. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 9P - remplacement - Ratification
 58. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01/10/2019 au 30/06/2020 - 13P - remplacement - Ratification
 59. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01/10/2019 au 31/12/2019 - 18P - remplacement - Ratification
 60. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 17/10/2019 au 31/12/2019 - 3P - Remplacement - Ratification
 61. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 24/10/2019 au 30/06/2020 - 1P - FLA
 62. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 24/10/2019 au

